

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
6e séance
tenue le
mercredi 17 octobre 1990
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 6e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENEVALE
A/C.1/45/PV.6
30 octobre 1990

FRANCAIS

90-63041 3926v (F)

37/p.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 45 A 66 ET 15 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le premier orateur est le représentant de la Roumanie qui, en sa qualité de président en exercice de la Conférence du désarmement, présentera le rapport de la Conférence.

M. CHIRILA (Roumanie) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord de vous présenter, en tant que Président en exercice de la Conférence du désarmement, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Première Commission. Vos qualités personnelles et professionnelles sont des garanties que nos délibérations seront couronnées de succès. Les consultations et les échanges de vues que nous avons eus pendant le mois d'août à l'occasion de votre visite à Genève, avec le Secrétaire de la Première Commission, M. Kheradi, m'offrent une raison de plus de formuler ces convictions.

J'ai demandé la parole en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement, afin de présenter le rapport annuel sur la session de 1990.

L'année 1990 a été marquée par des évolutions sans précédent, fondamentales, dans la vie internationale. Quant à la Conférence du désarmement, les signes de l'intérêt accru de la communauté internationale se sont multipliés. Il suffit, par exemple, d'évoquer ici le nombre important de représentants de gouvernements qui sont venus parler, ou ont adressé des messages à la Conférence. Le rapport de la Conférence du désarmement pour la session de cette année est contenu dans le document CD/1039 du 30 août 1990, publié en tant que Supplément No 27 aux documents officiels de l'Assemblée générale sous la cote A/45/27.

M. Chirila

Ce document reflète, sous une forme condensée, les débats et les négociations de la session de 1990. Il est aussi le résultat de très nombreux et soutenus efforts de consultations, d'un important travail non officiel pour accommoder des positions et dégager le consensus.

Le chapitre II du rapport porte sur l'organisation des travaux. La Conférence a tenu sa session de 1990 du 6 février au 24 avril et du 12 juin au 24 août 1990. Ce chapitre II contient aussi le résumé des diverses questions, notamment l'ordre du jour et le programme de travail de la session annuelle, la participation des Etats Membres aux travaux de la Conférence, les présidences, la participation des Etats non membres de la Conférence, l'élargissement de la composition de la Conférence, ainsi que l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de celle-ci. J'attire l'attention des membres sur la décision de la Conférence contenue au paragraphe 17 du document CD/1036, portant, entre autres, sur la modification de certains articles du règlement intérieur, ainsi que sur la rationalisation de certains aspects du travail de la Conférence.

Il convient surtout de noter que les futures sessions annuelles de la Conférence seront divisées en trois parties, au lieu de deux, comme cela a été le cas jusqu'ici, sans affecter la durée totale des travaux, à savoir 24 semaines. Ce chapitre contient également les mesures adoptées par la Conférence en rapport avec la situation financière, ainsi que les communications émanant d'organisations non gouvernementales.

Le chapitre III du rapport annuel concerne les travaux de fond de la session de 1990 de la Conférence. Cette partie du rapport résume les délibérations sur diverses questions de l'ordre du jour de la Conférence, de même que les positions exprimées par les groupes et les délégations sur les questions examinées.

La Conférence a été en mesure, durant la session, de se doter des cadres organisationnels pour tous les points de l'ordre du jour. Le fait le plus saillant a été l'établissement, après de longues consultations qui ont été entreprises à titre officieux par l'Ambassadeur Donawaki, du Japon, et son prédécesseur l'Ambassadeur Yamada, d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour intitulé "Interdiction des essais nucléaires". Le rétablissement de ce comité, après sept ans d'interruption de son travail, a été accueilli avec satisfaction comme un pas important pour préparer le terrain en vue de poursuivre l'examen ultérieur d'un problème si important. Le Comité spécial a convenu que les travaux

M. Chirila

de fond sur ce point de l'ordre du jour devraient se poursuivre lors de la session de 1991 de la Conférence. Veiller et agir pour maintenir et, si possible, consolider le consensus sur la constitution et le fonctionnement du Comité spécial sur le point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, "Interdiction des essais nucléaires", méritent toute notre attention aussi pour l'avenir.

J'espère que les consultations pendant la période entre les deux sessions annuelles de la Conférence, notamment avec la contribution de l'Ambassadeur Donawaki du Japon, offriront les conditions pour atteindre cet objectif.

Le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques a poursuivi ses délibérations sur le deuxième essai technique du Groupe. L'essai a été jugé d'une importance particulière et on a recommandé que d'autres Etats y participent. La participation des responsables du Groupe d'experts aux travaux du Comité spécial sur les essais nucléaires a été appréciée et, de l'avis général, le Comité spécial devrait continuer à se réunir avec les experts du Groupe.

La tenue de réunions officielles spéciales sur les points 2 et 3 intitulés respectivement "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" et "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées", a permis un débat plus structuré sur ces problèmes à la Conférence. Les débats de fond relatifs à ces questions sont reflétés dans les sections pertinentes du rapport annuel.

Le sujet le plus actif de la Conférence a été, à cette session aussi, les négociations en vue de conclure la convention multilatérale sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction. Bien que, de l'avis général, l'existence du consensus réel dans la communauté internationale n'ait pas pu se traduire dans un développement substantiel souhaitable du texte évolutif du projet de convention, la qualité et la quantité du travail investi, ainsi que la clarification d'un nombre croissant de problèmes clefs de la Convention, autorisent l'espoir fondé que le consensus sera non seulement consolidé, mais que la Conférence pourra bientôt accélérer les négociations en vue de conclure la Convention dans un proche avenir. De l'avis de nombreuses délégations, une initiative politique sous forme d'une session de la Conférence au niveau des ministres des affaires étrangères, pourrait

M. Chirila

y contribuer substantiellement. Je voudrais aussi souligner que le Comité spécial des armes chimiques, présidé avec compétence par l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, reprendra ses travaux dans le cadre de consultations à participation non limitée entre le 26 novembre et le 21 décembre 1990, ainsi que lors d'une session de durée limitée du Comité spécial, qui aura lieu du 8 au 18 janvier 1991.

Les délibérations du Comité spécial sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", sont reflétées dans les paragraphes 116 à 118 du rapport. Le débat a consisté plus particulièrement en échanges de vues sur le programme de travail du Comité. Le Comité a continué aussi à examiner les propositions existantes et à procéder à un examen préliminaire des nouvelles propositions et initiatives. Il a été convenu que les travaux de fond sur ce point de l'ordre du jour devraient se poursuivre à la prochaine session de la Conférence.

Dans les conclusions figurant aux paragraphes 63 à 65 du rapport, on a recommandé que le Comité spécial soit rétabli au début de la session de 1991.

Le rapport du Comité spécial sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, au point 6 de l'ordre du jour, recommande, aux paragraphes 19 et 20 de son rapport, que la Conférence continue à explorer les moyens de surmonter les difficultés rencontrées dans ses efforts visant à mener à bien les négociations dans ce domaine. Il a également été convenu que le Comité spécial devrait être rétabli au début de la session de 1991.

Le Comité spécial des armes radiologiques, point 7 de l'ordre du jour, dont les délibérations sont reflétées aux paragraphes 122 à 126 du rapport, a poursuivi ses travaux sur deux groupes de questions, à savoir l'interdiction des armes biologiques au sens traditionnel et celles portant sur l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires. Comme il ressort des conclusions et recommandations du Comité, contenues au paragraphe 10 de son rapport, les travaux de ce comité spécial, au cours de la session de 1990, ont contribué à éclaircir davantage les différentes démarches sur les armes radiologiques, et il a été recommandé que la Conférence rétablisse le Comité spécial des armes radiologiques au début de la session de 1991 avec les annexes du présent rapport comme base pour son travail futur.

M. Chirila

Comme il a été convenu au paragraphe 133 du rapport concernant le Comité spécial sur le Programme global de désarmement, le cadre organisationnel permettant de traiter ce point de l'ordre du jour sera examiné au début de la session de 1991.

En concluant cette présentation du rapport de la Conférence du désarmement, je voudrais souligner surtout le climat positif dans lequel la session de 1990 s'est déroulée. Le dialogue permanent prévalant dans les relations internationales, portant notamment sur le désarmement et le règlement politique des nombreux conflits, a contribué à l'atmosphère constructive au sein de la Conférence, ainsi qu'à la manifestation d'un esprit de responsabilité plus élevé. L'évolution des politiques nationales de nombreux pays et la reconsidération des approches et des concepts politiques, stratégiques et militaires seront à même de dynamiser les efforts de la Conférence pour l'accomplissement de sa mission, tout en renforçant le caractère de négociation de cet organe. Les décisions prises à la présente session concernant l'amélioration du fonctionnement et l'accroissement de l'efficacité de la Conférence visant à adapter son travail aux nouvelles réalités internationales constituent un pas dans cette direction. Cet effort devrait être élargi pour améliorer le fonctionnement, sous tous ses aspects, de la Conférence, effort auquel devrait être associée une volonté politique plus engagée.

L'accroissement de l'intérêt pour le travail de la Conférence est reflété dans le nombre croissant des Etats non membres - 39 - qui ont participé à ses travaux, la participation accrue des hommes d'Etat à ses séances plénières, les nombreux messages adressés à la Conférence par les gouvernements, de même que dans les propositions importantes qui ont été présentées sur divers points de l'ordre du jour. Tous ces facteurs donnent autant de raisons de croire que les efforts de la Conférence aboutiront à des progrès plus importants à l'avenir.

Le rapport annuel de la Conférence du désarmement que j'ai présenté reflète, bien sûr, l'effort collectif des membres de la Conférence pour exprimer leur volonté de surmonter les divergences et d'assurer une dynamique vers une convergence croissante non seulement de la perception du désarmement mais d'un effort commun de coopération sur le plan concret de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement.

Je voudrais réitérer ici ma gratitude à tous les membres de la Conférence, aux présidents des comités spéciaux, ainsi qu'à l'ensemble du secrétariat sous la très compétente direction du Secrétaire général de la Conférence, M. Komatina. Leur coopération m'a été précieuse dans la tâche, toujours délicate, de l'élaboration du rapport annuel.

M. Chirila

Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que les travaux de la session de cette année, l'expérience acquise, les éléments positifs accumulés, ainsi que les débats et les recommandations de l'Assemblée générale, offriront les bases nécessaires pour des progrès plus importants dans les travaux futurs de la Conférence du désarmement, qui soient à la mesure des temps et des exigences de la vie internationale.

M. DONOWAKI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait s'associer aux délégations qui vous ont présenté leurs sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette importante commission. Ma délégation est convaincue que la Commission pourra, grâce à la sagesse et à la compétence dont vous faites preuve à la direction de nos travaux, s'acquitter de sa tâche avec succès. Nous tenons également à féliciter les autres membres du bureau de la Commission de leur nomination.

Pendant l'année écoulée depuis la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, nous avons été témoins de changements radicaux dans la situation internationale qui sont intervenus à une rapidité fulgurante. Nous entrons maintenant dans une ère cruciale de transition où nous poursuivons notre quête d'un nouvel ordre mondial. La guerre froide entre l'Est et l'Ouest fait maintenant partie du passé. Le processus de dialogue et de coopération, qui s'est amorcé en Europe et qui s'est substitué à l'affrontement, s'est étendu à d'autres régions et semble vouloir maintenant s'étendre à l'échelle mondiale. Mais, en dépit de ces perspectives encourageantes, la rupture de la paix dans la région du Golfe à la suite de l'invasion impardonnable du Koweït par l'Iraq montre amplement que l'après-guerre froide à la veille du XXIe siècle fourmille de dangers et d'incertitudes.

Aujourd'hui, la question la plus urgente est de savoir comment structurer, maintenir et renforcer les arrangements mondiaux qui empêchent la prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que les missiles et leurs vecteurs. C'est pourquoi la limitation des armements et le désarmement sont devenus la préoccupation non seulement des superpuissances militaires ou des blocs militaires de l'Est ou de l'Ouest mais de toutes les régions et de toutes les nations.

M. Donowaki (Japon)

A cet égard, le Japon se félicite sincèrement des récents progrès remarquables réalisés dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement par les Etats-Unis et l'Union soviétique, de même qu'en Europe, comme la mise en oeuvre sans heurts du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI), les progrès dans les négociations sur la réduction des armes stratégiques (START), la signature de l'Accord américano-soviétique sur la destruction et la non-production des armes chimiques, les progrès dans les négociations sur les forces armées classiques en Europe, les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et d'autres mesures. Le Japon espère fermement que ces réalisations influenceront de façon constructive les entretiens multilatéraux en cours et les négociations sur la limitation des armements et le désarmement qui se poursuivent dans d'autres instances internationales, telles que la Conférence du désarmement.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un cadre juridique très important qui assure la compatibilité de la non-prolifération des armes nucléaires avec les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et, par conséquent, assure la sécurité dans le monde.

Le Japon estime que chaque Etat partie au Traité doit se conformer fidèlement aux obligations de ce traité sous ses trois aspects : la non-prolifération, le désarmement nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité a réalisé des progrès réels lors des délibérations approfondies portant sur ces trois aspects. A ce propos, l'examen a été plus exhaustif que ceux menés pendant les trois Conférences d'examen précédentes. Malheureusement, la Déclaration finale de la Conférence n'a pas été adoptée par consensus, malgré les efforts inlassables des délégations qui ont participé à la série de réunions de nuit qui ont dû être tenues.

M. Donowaki (Japon)

Au deuxième comité principal de la Conférence, qui s'est occupé de mesures concrètes de non-prolifération, la nécessité de renforcer encore le régime de non-prolifération a été reconnue par tous et plusieurs propositions concrètes et constructives ont été proposées à la fois dans le domaine du contrôle des exportations de matières et d'équipements nucléaires et dans celui des garanties. Parmi ces mesures, l'obligation inconditionnelle des Etats parties de conclure et de mettre en oeuvre les accords de garantie du TNP a été confirmée. Un consensus s'est dégagé sur l'obligation d'appliquer des garanties complètes comme condition nécessaire pour le transfert de matières et d'équipements nucléaires à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires.

Au troisième comité principal, qui s'est occupé des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, il a été souligné qu'il fallait prendre des mesures pour accorder un traitement préférentiel aux Etats parties au Traité qui sont des pays en développement. La communauté internationale a aussi fait savoir qu'elle s'intéressait beaucoup à la sûreté des installations nucléaires.

En outre, au premier comité principal, qui s'est occupé du désarmement nucléaire, on est arrivé à une large entente en ce qui concerne la question de la non-prolifération au titre des articles I et II du Traité. Des progrès sensibles ont été réalisés dans l'examen de la question des assurances de sécurité que l'on devrait fournir aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

Dans l'ensemble on peut conclure que la quatrième Conférence d'examen a réussi à poser une base utile pour la conférence du Traité de reconduction prévue en 1995. La participation pour la première fois, en tant qu'observateurs, de la République populaire de Chine et de la France a été un autre événement important car cela renforce l'universalité du Traité. Naturellement, le Japon estime que le Traité de non-prolifération devrait être prolongé bien au-delà de 1995 et il n'épargnera aucun effort pour renforcer le régime du TNP.

Le peuple japonais souhaite profondément qu'une tragédie nucléaire ne se reproduise jamais et c'est pour cela que le Japon au cours des années n'a ménagé aucun effort pour parvenir à une interdiction des essais d'armes nucléaires. Donc, le Japon ne peut que regretter vivement que les essais d'explosions nucléaires souterraines se poursuivent d'année en année.

Une interdiction totale des essais est un problème important dans le domaine du désarmement nucléaire. En reconnaissant que la question de l'interdiction

M. Donowaki (Japon)

complète des essais est étroitement liée à la base même de la sécurité nationale des Etats, le Japon est convaincu qu'il faut faire des progrès constants pour parvenir graduellement à l'interdiction des essais d'armes nucléaires en tant que partie d'un processus efficace de désarmement nucléaire.

C'est de ce point de vue que le Japon se félicite en particulier du rétablissement cette année par la Conférence du désarmement de la Commission spéciale sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires afin de reprendre les travaux de fond sur ce point de l'ordre du jour, après une interruption de sept ans. Dans ce domaine également le Japon apprécie vivement la souplesse dont ont fait preuve sur cette question les différents Etats concernés.

Le Japon espère sincèrement que le mandat de la Commission spéciale sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires sera reconduit au début de la session de 1991 de la Conférence du désarmement dans les mêmes termes que cette année afin de poursuivre les travaux de fond sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Le Japon pour sa part est décidé à continuer d'apporter des contributions positives à ces travaux. En outre, il compte beaucoup que tous les Etats dotés d'armes nucléaires participeront aux travaux du Comité.

La mise en place d'un système mondial de détection des séismes sera indispensable si l'on veut parvenir à une interdiction complète des essais. A cet égard le Japon apprécie beaucoup les travaux entrepris par le Groupe des experts scientifiques de la Conférence du désarmement, et demande instamment au plus grand nombre d'Etats possible de participer au deuxième essai technique à grande échelle du Groupe.

Quant à la Conférence d'amendement au Traité sur l'interdiction partielle des essais qui doit se tenir à New York en janvier de l'année prochaine, le Japon considère que cette conférence fournit une nouvelle occasion d'examiner différents moyens de réaliser une interdiction totale des essais. Compte tenu de l'intérêt très étendu que l'on porte à cette question - comme on a pu le voir à la dernière Conférence d'examen du TNP - le Japon espère que les débats de la prochaine Conférence d'amendement seront aussi constructifs que possible en ce qui concerne la coopération et la compréhension entre les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres Etats. C'est pourquoi le Japon participera à la Conférence. En même temps il affirme une fois de plus que la façon la plus réaliste d'attirer l'objectif

M. Donowaki (Japon)

d'une interdiction totale des essais est une approche progressive de la question à la Conférence du désarmement, qui est le seul organe de négociation multilatérale sur les questions de la limitation de l'armement et du désarmement.

En outre, le Japon se félicite de la signature de Protocoles de vérification au Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et au Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques et de la ratification ultérieure des Traités et des Protocoles. Le Japon attend avec intérêt que les Etats-Unis et l'Union soviétique passent - le plus rapidement possible - au stade intermédiaire suivant des négociations conformément à l'approche d'ensemble et par étapes approuvée par tous les pays en septembre 1987.

Compte tenu de la préoccupation croissante que suscitent l'utilisation et la prolifération des armes chimiques, la conclusion rapide d'une convention vérifiable et universellement acceptée sur l'interdiction totale des armes chimiques est devenue une question très importante et très urgente. Un progrès notable dans ce sens a été la signature en juin de cette année par les Etats-Unis et l'Union soviétique d'un traité bilatéral par lequel les deux nations se sont engagées à détruire la plupart de leurs armes chimiques et à en cesser la fabrication. Le Japon se félicite sincèrement de ce progrès.

Après la Conférence de Paris de janvier dernier et la Conférence gouvernements et industrie contre les armes chimiques à Canberra en septembre, on espérait beaucoup que des progrès sensibles seraient faits dans les négociations sur la convention à la Conférence du désarmement. Malheureusement, la négociation s'est enlisée sur plusieurs questions cruciales, telle que la vérification. Comme c'est souvent le cas, le stade final est le stade le plus difficile à franchir. C'est à ce stade que des différences de positions que l'on n'a pas encore vraiment étudiées remontent à la surface. C'est à ce stade aussi que les Etats qui sont parties aux négociations doivent faire preuve d'une volonté politique ferme indispensable pour avancer vraiment.

Les négociations sur la convention contre les armes chimiques sont exceptionnelles car leur but est de conclure une convention de désarmement multilatéral, qui fera vraiment date en raison de sa portée sans précédent. Au cours des négociations nous devons tenir compte de tous les autres traités et conventions existant sur la limitation des armements et le désarmement, tout en essayant d'aller au-delà de ces instruments.

M. Donowaki (Japon)

Un des aspects les plus importants qui caractérisent ces négociations est le régime de vérification comme celui que prévoit cette convention. Il serait naturellement trop optimiste de s'attendre à établir un mécanisme de vérification cent pour cent infaillible. Par conséquent, ce qui est important aujourd'hui c'est d'élaborer le plus tôt possible un projet de convention qui contienne un mécanisme de vérification à la fois efficace et raisonnablement fiable, en tenant compte du rapport coût-utilité d'un tel mécanisme ainsi que des expériences des inspections nationales entreprises par plusieurs Etats.

Le Japon souhaite saisir cette occasion pour réaffirmer qu'il ne possède pas et qu'il n'a pas l'intention de posséder d'armes chimiques et pour annoncer son intention de devenir - avec d'autres Etats - un des premiers signataires de cette convention après la conclusion positive des négociations.

L'Organisation des Nations Unies est l'organisation universelle la plus importante de la famille des nations dans le monde actuel et la Première Commission de l'Assemblée générale continue de jouer un rôle important en tant qu'instance où les aspirations sincères de toutes les nations de voir un monde débarrassé de tous les armements, sont exposées et débattues en toute franchise.

M. Donowaki (Japon)

Cette année, la Conférence du désarmement s'est mise d'accord sur certaines mesures précises destinées à améliorer et à renforcer son fonctionnement. D'autre part, la Commission du désarmement des Nations Unies a adopté une série de mesures de rationalisation importantes. Le Japon espère que la Première Commission s'efforcera elle aussi, comme elle l'a fait à la dernière session, de réduire le nombre des projets de résolution à adopter. Compte tenu de l'évolution de la situation internationale, il faudrait aussi faire le maximum d'efforts pour éviter d'adopter un trop grand nombre de projets de résolution, pour grouper les projets de résolution similaires, et pour les adopter par consensus lorsque c'est possible. De cette façon, les messages adressés par la Commission à la communauté internationale deviendront plus clairs et revêtiront une plus grande importance.

Il existe également un autre domaine important d'activités des Nations Unies en matière de désarmement. Cette année, sous le parrainage du Département des affaires de désarmement, une réunion à l'échelle régionale sur les mesures propres à accroître la confiance dans la région de l'Asie et du Pacifique a eu lieu au Népal, à Katmandou, et une conférence, intitulée "Nouvelles tendances de la science et de la technologie et leurs conséquences pour la paix et la stabilité internationales" s'est tenue à Sendai, au Japon. Elles ont toutes deux fort bien réussi à faire mieux prendre conscience à la communauté internationale des problèmes relatifs au désarmement, grâce à la participation d'experts appartenant à différentes professions et grâce à des échanges de vues s'appuyant sur de larges perspectives interdisciplinaires. Le Japon a l'intention de continuer à participer à ces activités des Nations Unies, en coopération avec le Département des affaires de désarmement. Il existe encore un autre exemple des activités des Nations Unies, c'est le rapport sur la question de la vérification présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale. Le Japon a l'intention d'examiner de près les recommandations contenues dans ce rapport. En outre, le Japon espère que l'étude entreprise actuellement par un groupe d'experts sur la question du transfert des armes classiques aboutira à des conclusions utiles.

Il est indéniable que la limitation des armements et le désarmement peuvent jouer un rôle très important en matière de paix et de stabilité dans le monde. En même temps il faut reconnaître qu'il n'existe pas, dans le monde tel qu'il est, de baguette magique qui puisse faire surgir instantanément l'Utopie. Il convient plutôt de s'attaquer à chaque problème avec patience et réalisme, tout en tenant

M. Donowaki (Japon)

compte sérieusement des besoins des nations en matière de sécurité. Ce n'est que par cette approche que nous pourrions progresser et mettre en place un système pratique et vérifiable de limitation des armements et de désarmement.

Au cours des années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, le Japon a été guidé, dans le cadre de sa Constitution de paix, par la volonté solennelle de son peuple de ne pas redevenir une puissance militaire qui menacerait ses voisins, et de contribuer plutôt à la stabilité du monde par des moyens pacifiques. Le Japon a donc respecté ses trois principes non nucléaires et a mis en place des restrictions très strictes en matière d'exportation d'armements. Dans le même ordre d'idées, un nouveau projet de loi intitulé "Loi de coopération avec les Nations Unies pour la paix" est actuellement examiné par la Diète. Comme l'a fait remarquer M. Nakayama, Ministre des affaires étrangères du Japon, dans sa déclaration à l'Assemblée générale le 25 septembre, cette loi a pour objet de permettre au Japon d'assumer de plus grandes responsabilités en ce qui concerne les activités des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de participer aux efforts internationaux visant à appuyer ces activités.

Je voudrais terminer ma déclaration en réaffirmant que le Japon continuera de travailler avec tous les autres Etats et notamment avec les Nations Unies, qui est la plus importante organisation de la famille des nations, au service de la paix et de la sécurité internationales.

M. HOU Zhitong (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, vous adresser nos chaleureuses félicitations à vous, l'éminent représentant d'un pays voisin et ami de la Chine, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que grâce à votre riche expérience et à vos talents exceptionnels de diplomate, vous vous acquitterez efficacement de votre noble mission. Je tiens également à féliciter les autres membres du bureau de leur élection. Je puis vous assurer que sous votre présidence la délégation chinoise coopérera de très près avec le bureau et avec les autres délégations. Entre-temps, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Taylhardat, de sa remarquable contribution.

M. Hou Zhitong (Chine)

Cette année marque le début de la décennie 90 et de la troisième Décennie du désarmement. Si l'on considère rétrospectivement les années 80, le monde a connu alors une période historique extraordinaire. Grâce aux efforts concertés de tous les pays, certains progrès ont été réalisés au cours de la deuxième Décennie du désarmement, le désir de paix et de voir le désarmement se concrétiser s'est renforcé et l'affrontement militaire a diminué. Aujourd'hui, le monde traverse une période de changements profonds. L'Allemagne a réalisé son unification, la coopération régionale s'est accrue et la tendance à la multipolarisation se développe de manière plus marquée. Toutefois, dans le monde contemporain, beaucoup de contradictions d'ordre politique, économique, national et autre subsistent et la politique de puissance n'a pas encore été éliminée de l'arène historique. Dans certaines régions, des situations tendues et complexes sont apparues. Le monde se trouve à un tournant où l'ancienne structure cède le pas à un ordre nouveau. La création d'un nouvel ordre politique international fondé sur les cinq principes de coexistence pacifique est devenue une revendication de notre temps.

Ces dernières années, de nouveaux progrès ont également été réalisés dans le domaine du désarmement. Les Etats-Unis et l'Union soviétique sont parvenus à un accord de principe sur la réduction partielle des armements nucléaires stratégiques et sont convenus d'arrêter leur fabrication et de commencer à détruire leurs armes chimiques. Les négociations sur la réduction des forces classiques en Europe semblent progresser selon les prévisions. Dans le domaine multilatéral, la communauté internationale a également fait de grands efforts et a obtenu certains résultats encourageants. Les négociations de la Conférence du désarmement relatives à une convention sur l'interdiction générale et la destruction complète des armes chimiques se poursuivent en profondeur; le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires a été rétabli après une suspension de sept ans; la rationalisation du travail de la Commission du désarmement des Nations Unies a commencé à porter ses fruits et la Commission a atteint un consensus sur certaines questions qui étaient restées sans solution pendant de nombreuses années; et un grand nombre d'Etats non alignés et neutres ont fait des efforts tenaces et présenté de nombreuses propositions et suggestions constructives à la Première Commission et dans d'autres réunions et organismes multilatéraux pour mettre fin à la course aux armements et favoriser le désarmement. La délégation chinoise se félicite de ces éléments nouveaux.

M. Hou Zhitong (Chine)

Dans l'intervalle, nous sommes obligés de constater que le monde est encore loin d'être paisible et que les causes de turbulences mondiales restent encore à éliminer. Face à la course aux armements qui continue et à la tâche ardue que représente le désarmement, la communauté internationale doit faire des efforts plus énergiques. Les superpuissances elles-mêmes doivent reconnaître que leurs arsenaux nucléaires et classiques, qui sont les plus importants du monde, sont capables de détruire plusieurs fois le monde. En même temps, le désarmement multilatéral, pour des raisons bien connues, n'a pas évolué comme on l'escomptait. Nombre d'aspirations justes et de demandes raisonnables de la communauté internationale n'ont pas bénéficié de l'attention voulue et le rôle important des organismes multilatéraux de désarmement a souvent été négligé ou minimisé. Le processus de désarmement continue d'être entravé par la tendance qui consiste à déplacer les responsabilités en matière de désarmement et à modifier les objectifs du désarmement.

M. Hou Zhitong (Chine)

La Chine a toujours mené une politique étrangère de paix indépendante et déployé des efforts inlassables pour maintenir la paix mondiale et favoriser le développement de tous les pays. La Chine a toujours été opposée à la course aux armements, partisane de l'interdiction totale et de la destruction complète des armes nucléaires, spatiales, chimiques et biologiques, ainsi que d'une réduction drastique des armes classiques. La Chine a adopté une attitude résolue et constructive à l'égard des questions de limitation des armements et de désarmement et a pris, de sa propre initiative, diverses mesures pratiques de désarmement.

Le Gouvernement chinois a toujours attaché une grande importance aux questions de désarmement nucléaire et de prévention de la guerre nucléaire et ne s'est jamais soustrait à ses responsabilités. La Chine a solennellement déclaré, dès le premier jour, qu'elle possédait des armes nucléaires et que jamais et en aucune circonstance la Chine ne serait la première à les utiliser. La Chine s'est engagée à ne pas utiliser ni menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires. A la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue il y a peu, la Chine a une fois encore réaffirmé cet engagement.

Le Gouvernement chinois a toujours estimé que, en attendant la réalisation de l'interdiction totale et de la destruction complète des armes nucléaires, tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à ne pas utiliser en premier les armes nucléaires, à aucun moment et en aucune circonstance, et à ne pas utiliser ni menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires ni des zones exemptes d'armes nucléaires. Voilà pourquoi la Chine est favorable à la conclusion d'un accord international sur le non-recours en premier aux armes nucléaires et à l'élaboration d'un instrument juridique international contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires à l'égard d'Etats non dotés d'armes nucléaires et de zones exemptes d'armes nucléaires. Dans la déclaration qu'il a récemment prononcée à la présente session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de la Chine, M. Qian Qichen, a réaffirmé cette position. Nous espérons que les propositions avancées par la Chine trouveront un écho favorable auprès de tous les autres Etats dotés d'armes nucléaires.

M. Hou Zhitong (Chine)

Il ne fait aucun doute que le désarmement nucléaire figure en première place dans l'ordre du jour du désarmement. La Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement, document élaboré cette année par la Commission du désarmement, souligne que dans le domaine nucléaire nous devons continuer de rechercher d'urgence les moyens de réduire et d'éliminer les armes nucléaires. Ce sont les superpuissances, dont les arsenaux nucléaires sont les plus vastes, qui détiennent la clef pour atteindre cet objectif. Ces dernières doivent s'acquitter sincèrement de leurs responsabilités particulières en étant les premières à mettre fin à l'essai, à la fabrication et à la mise au point d'armes nucléaires et à réduire vigoureusement, à une date rapprochée, tous les types d'armes nucléaires déployées chez elles ou à l'étranger. Ainsi seraient réunies les conditions propices à la convocation d'une conférence internationale largement représentative sur le désarmement nucléaire à laquelle participeraient tous les Etats dotés d'armes nucléaires. La résolution 44/116 D relative à la question du désarmement nucléaire, qui a été adoptée une fois encore par consensus par l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session, incarne les aspirations et les exigences communes de la communauté internationale à cet égard. Ces aspirations et exigences seront, nous l'espérons, réaffirmées par l'Assemblée cette année. A ce propos, la Chine se félicite du rythme accéléré des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et de la conclusion d'un accord positif. Nous croyons également que la paix mondiale est indivisible, que la sécurité de chaque pays et de chaque région sont d'égale importance. C'est pourquoi tous les accords bilatéraux et multilatéraux sur la limitation des armements et le désarmement devraient contribuer au maintien de la paix et de la sécurité du monde entier et ne pas compromettre les intérêts de sécurité d'autres pays et d'autres régions. Les troupes ainsi réduites devraient être démobilisées et les armements ainsi diminués devraient être détruits sans être transférés ni redéployés dans d'autres régions. Alors seulement les peuples du monde pourront se féliciter d'une telle initiative.

La récente quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du TNP a été une conférence importante qui s'est tenue dans le contexte des changements spectaculaires intervenus dans la scène internationale. Elle traduit le souhait légitime d'un très grand nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires d'aboutir à une interdiction totale des armes nucléaires et à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'envoi par le Gouvernement chinois d'une délégation ayant

M. Hou Zhitong (Chine)

statut d'observateur à la Conférence témoigne de notre approche positive à l'égard du désarmement nucléaire et de la prévention de la prolifération des armes nucléaires et souligne l'importance que la Chine attache à la Conférence d'examen.

Afin de préserver la paix, la sécurité et la stabilité du monde, le Gouvernement chinois a toujours eu pour politique de ne pas préconiser ni encourager la prolifération des armes nucléaires et de ne pas aider d'autres pays à mettre au point des armes nucléaires. En ce qui concerne la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notre gouvernement a adopté une attitude résolue, prudente et responsable. En tant que membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Chine respecte scrupuleusement les statuts de l'Agence. Dans ses exportations nucléaires, la Chine pose pour condition que l'Etat importateur accepte les garanties de l'AIEA, et nous avons fourni l'assurance que les importations nucléaires de la Chine sont destinées à des fins pacifiques. La Chine et l'AIEA ont signé un accord en vertu duquel la Chine place volontairement certaines de ses installations sous les garanties de l'Agence. Ce faisant, la Chine a contribué à sa manière à la prévention de la prolifération des armes nucléaires. En outre, nous estimons que la prévention de la prolifération nucléaire n'est pas l'objectif final, mais une étape vers une interdiction totale et une destruction complète des armes nucléaires. Si, sous prétexte de prévenir la prolifération nucléaire, l'on devait imposer toutes sortes de limites aux activités légitimes des pays non dotés d'armes nucléaires dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire tout en éludant notre propre responsabilité à l'égard du désarmement nucléaire, cela ne pourrait bien entendu que se heurter au refus de l'ensemble des pays non dotés d'armes nucléaires et saper le régime de non-prolifération nucléaire.

La Chine comprend le souhait de nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires que l'on parvienne à une date rapprochée à l'interdiction des essais nucléaires, et nous sommes partisans d'une interdiction complète des essais nucléaires dans le cadre d'un désarmement nucléaire total. La Chine a pris une part active aux travaux du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, qui a été rétabli par la Conférence du désarmement en 1990.

La Chine n'a cessé d'appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix par les parties intéressées dans diverses régions conformément à leur propre accord par le biais de négociations. Nous maintenons que tous les

M. Hou Zhitong (Chine)

Etats dotés d'armes nucléaires doivent respecter le statut de zones exemptes d'armes nucléaires et assumer les obligations correspondantes, car cela constitue une mesure efficace propre à contribuer à la sécurité et à la stabilité de toutes les régions et à encourager le désarmement nucléaire. Conformément à cette position de principe, la Chine a signé et ratifié les protocoles appropriés du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et le Traité portant création d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique Sud.

La Chine a toujours pensé qu'il fallait également que la réduction radicale des armements classiques s'accomplisse en même temps que des efforts résolus pour encourager le désarmement nucléaire. Comme le souligne à juste titre la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement, nous devons rechercher les moyens de réduire les armes et les troupes à travers le monde, notamment dans les régions à très forte concentration d'armements telles que l'Europe. A cette fin, les grandes puissances possédant les arsenaux les plus vastes et les plus perfectionnés d'armes classiques doivent assumer une responsabilité particulière. A cet égard, nous nous félicitons de l'élan positif et des progrès enregistrés dans les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ainsi que dans les négociations relatives aux entretiens sur les forces classiques en Europe, et nous espérons que ces négociations aboutiront rapidement à des accords portant réduction radicale des armements classiques, car cela répondra non seulement aux intérêts de stabilité et de sécurité de l'Europe, mais permettra également d'améliorer la sécurité de tous les pays, ce qui aura une incidence positive sur le désarmement classique dans d'autres régions. Afin de préserver la paix, la sécurité et la stabilité internationales, tous les Etats doivent s'abstenir de rechercher des armements dépassant leurs besoins de défense et aucun pays ne doit en aucune façon se livrer à une agression ou une intervention armée contre d'autres pays. Tout en conservant les capacités de défense nécessaires, il importe que tous les pays favorisent le désarmement classique en adoptant des mesures pratiques.

M. Hou Zhitong (Chine)

Les négociations touchant la conclusion d'une convention sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques se déroulent en profondeur. Elles occupent désormais une place importante dans les travaux de la Conférence du désarmement et retiennent l'attention d'un large secteur de la communauté internationale. Grâce à l'active participation et aux efforts concertés des Etats Membres et d'un nombre croissant d'Etats non membres, les négociations ont déjà fait pas mal de chemin. Cependant, certaines divergences et difficultés graves persistent.

On admet généralement que la question de savoir si une percée aura lieu et à quel moment dépend dans une grande mesure de la question de savoir si les pays possédant des arsenaux d'armes chimiques gigantesques auront suffisamment de volonté politique pour s'acquitter concrètement de leur responsabilité particulière. Les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont maintenant engagés à arrêter la fabrication d'armes chimiques et à réduire peu à peu leurs arsenaux chimiques. Nous nous en félicitons. En même temps, la communauté internationale exige de ces puissances des garanties inconditionnelles quant au non-emploi d'armes chimiques et à la destruction inconditionnelle, rapide et totale de tous leurs arsenaux chimiques existants et de leurs installations de fabrication. Il convient de souligner avec force que l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques constituent l'objectif fondamental de la convention et la seule base des négociations. C'est la clef du succès des négociations.

En tant qu'Etat non doté d'armes chimiques et ayant été victime par le passé des armes chimiques, la Chine a toujours été partisan de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes chimiques et de la prompte réalisation d'un monde exempt d'armes chimiques. Nous avons pris une part active, au sein de la Conférence du désarmement, aux négociations relatives à cette convention et portons un vif intérêt à la conclusion rapide d'une convention internationale efficace et universelle faisant autorité en la matière et capable de résister à l'épreuve du temps. Dans cet esprit, nous sommes partisans de l'établissement, en vertu de la convention, d'un régime de vérification efficace, rationnel et viable, assorti d'un mécanisme d'inspection par mise en demeure, afin d'empêcher tant les violations de la convention que les abus de vérification. A cet égard, l'organisation de la convention doit se voir accorder la plus grande importance. Il conviendrait également de se pencher sur des questions importantes telles que l'assistance, la sécurité non diminuée et les anciennes armes chimiques et de leur trouver une solution.

M. Hou Zhitong (Chine)

La paix et le développement sont l'aspiration et l'objectif communs de tous les peuples du monde; la question du désarmement a donc une incidence directe sur la paix et la sécurité de tous les pays. C'est pourquoi nous avons toujours estimé que tous les pays du monde - grands ou petits, forts ou faibles - devraient avoir le droit de participer sur un pied d'égalité aux délibérations, aux négociations et aux solutions afférentes aux questions de désarmement. La question du désarmement ne doit pas devenir le monopole de quelques grandes puissances à l'exclusion des autres Etats. Les intérêts légitimes et les justes revendications de tous les pays devraient être pleinement respectés. Si les efforts bilatéraux de désarmement sont nécessaires en soi, ils ne sauraient toutefois se substituer aux efforts multilatéraux de désarmement de caractère régional ou mondial. Le rôle important du mécanisme multilatéral du désarmement devrait jouer beaucoup plus à fond. A cet égard, les efforts entrepris pour rationaliser les travaux de la Commission du désarmement ont commencé à donner des résultats cette année pour la première fois. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général, après s'être félicité de ces efforts de rationalisation, ajoute que,

"Le moment est venu de rationaliser également les travaux d'autres organes dans le domaine du désarmement si l'on veut que l'Organisation soit à la mesure des tâches difficiles qui l'attendent et qui appelleront un effort international concerté." (A/45/1, p. 22)

Nous sommes en faveur de toute proposition propre à accroître le statut et le rôle du mécanisme multilatéral de désarmement.

Dans les efforts qu'ils déploient en faveur du maintien de la paix et du désarmement, les peuples ont encore un long et difficile chemin à parcourir. Le monde est un monde de nouveaux défis et d'occasions prometteuses tout à la fois. A la présente session de l'Assemblée générale, la délégation chinoise a l'intention de participer aux travaux de la Première Commission dans un esprit positif et pragmatique et d'adopter une attitude constructive de coopération. Cette année encore, nous présenterons des projets de résolution sur le désarmement nucléaire et classique, respectivement, qui constituent tous deux des objectifs importants pour la troisième Décennie du désarmement. Nous espérons bénéficier du soutien et de la coopération continus de toutes les délégations. La délégation chinoise a également l'intention d'étudier sérieusement et d'appuyer activement tous autres projets de résolution, propositions et idées émanant de milieux divers et susceptibles de

M. Hou Zhitong (Chine)

contribuer à la paix, à la sécurité et au désarmement. Nous sommes disposés à nous joindre aux autres délégations en vue de contribuer au succès des travaux de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale ainsi qu'aux progrès du désarmement.

M. NAIMI-ARFA (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire, au nom de ma délégation, combien je suis heureux de vous voir présider les travaux de la Première Commission. Je suis certain que, sous votre direction et grâce à vos talents de diplomate, la Commission parviendra à des résultats concrets dans le cadre du mandat qui lui a été confié. Qu'il me soit également permis de m'associer aux orateurs précédents pour exprimer mes plus chaleureuses félicitations aux autres membres du Bureau. Je saisis également cette occasion pour dire toute ma gratitude aux conseillers principaux et au Secrétaire de la Première Commission.

La compréhension profonde de la notion de désarmement universel continue à prendre de nouvelles dimensions. Dans ce contexte, l'existence d'un vaste partenariat international montre qu'il règne actuellement une atmosphère très favorable à l'adoption de mesures efficaces et complètes. La limitation de la course aux armements devrait être l'objectif principal et se voir accorder la plus haute priorité dans les efforts internationaux de désarmement. Nous notons avec satisfaction que l'évolution remarquable qui s'est produite dans les relations Est-Ouest, les changements tumultueux intervenus en Europe, notamment l'événement historique de la réunification de l'Allemagne, les progrès dans les négociations sur le désarmement classique et les négociations prometteuses en cours au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sont autant d'occasions propices à la réalisation des aspirations de l'humanité à l'élimination des stocks d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Les transformations radicales que subissent actuellement les doctrines militaires et l'apparition de notions nouvelles, telle la notion de sécurité collective, entre autres, font l'objet de discussions au sein des instances internationales. A ce propos, on ne saurait trop souligner que d'autres doctrines, telle la dissuasion, n'ont fait que renforcer la logique de l'acquisition d'armes de plus en plus perfectionnées. Nous avons la conviction que la persistance des principales puissances nucléaires à vouloir traiter la question de manière graduelle dans le processus des négociations bilatérales ou multilatérales de limitation des armements ne répond pas à la volonté des pays épris de paix et a peu de chances d'empêcher le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et

M. Naimi-Arfa (Rép. islamique d'Iran)

chimiques. Cette attitude erronée, qui a empêché les efforts internationaux de désarmement d'aboutir aux résultats véritablement concrets escomptés, risque de nous amener à laisser passer les occasions dont je viens de parler et, partant, d'avoir des conséquences graves et nuisibles susceptibles de compromettre la paix et la sécurité internationales.

A cet égard - et contrairement à l'optimisme que suscite dans divers milieux et instances le fait que la communauté internationale entre dans une nouvelle ère de coopération et de détente -, les conflits et les luttes armées qui se poursuivent de par le monde, notamment au Moyen-Orient, région où mon pays est situé, créent de sérieuses incertitudes. L'agression et l'occupation du Koweït par l'Iraq, en provoquant un rassemblement massif de forces militaires étrangères, ont exacerbé la situation déjà tendue existant dans la région du golfe Persique, accroissant du même coup la probabilité de la relance du processus de prolifération, d'acquisition et de perfectionnement des armements.

M. Naimi-Arfa (Rép. islamique d'Iran)

Il faut souligner que des économies en butte à la misère, à des conditions d'insécurité, au racisme, au non-respect des droits des nations et qui plus est, aux politiques hégémonistes des grandes puissances, sont des facteurs susceptibles de déclencher de nouvelles guerres. Parler de désarmement dans un tel climat, sans tenir dûment compte des causes profondes des tendances au militarisme ne facilitera sans doute pas la recherche de solutions globales et complètes à ce problème. Et pourtant, malgré ces perspectives décourageantes, nous ne sommes pas déçus par les efforts internationaux en faveur du désarmement. En fait, bien que les efforts de ces dernières décennies n'aient pas été couronnés de succès remarquables en ce qui concerne l'élimination de la guerre et de l'agression, nous espérons sincèrement que, par la prise de décisions résolues en matière de désarmement et l'adoption de mesures efficaces d'élimination des armes les plus inhumaines, nous serons en mesure de bâtir un monde plus sûr, débarrassé de l'agression et de la guerre.

Le fléau des armes nucléaires, dont l'utilisation par le passé a causé des souffrances indicibles à des milliers d'êtres humains, continue de menacer sérieusement l'existence même de l'humanité. L'instrument juridique le plus important qui ait été adopté jusqu'à présent à l'échelle internationale pour limiter et enrayer la course aux armements nucléaires est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Bien que ce Traité, en tant que décision politique et engagement juridique, soit valable pour un grand nombre de nations, et même si, grâce à lui, la prolifération et la mise au point d'armes nucléaires ont été quelque peu limitées, le fait qu'il néglige la question de la croissance qualitative de la course aux armements nucléaires est très alarmant dans notre monde actuel et le fait qu'il exclut les pays dotés des capacités nécessaires pour fabriquer des armes nucléaires suscite de sérieux doutes dans certains pays quant à sa viabilité.

L'application discriminatoire du TNP a permis à certains pays, notamment à l'entité sioniste et à l'Afrique du Sud, qui sont, en soi, des éléments d'insécurité et d'instabilité au Moyen-Orient et en Afrique australe, de se lancer dans la mise au point d'armes nucléaires sans se soumettre au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

C'est dans ce contexte - dont je viens de souligner quelques éléments seulement - que la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a pu aboutir à un consensus sur un document final.

M. Naimi-Arfa (Rép. islamique d'Iran)

Mon pays, dont toutes les activités sont soumises aux garanties du système de l'AIEA, est fermement convaincu que ce n'est qu'en soumettant les installations nucléaires de ces pays capables de mettre au point des armes nucléaires aux garanties du système de vérification de l'AIEA qu'on fraiera la voie menant à la préservation du TNP et à la diminution et, éventuellement, à l'élimination du désir croissant d'acquisition d'armes nucléaires.

Je réaffirme que de telles mesures sont particulièrement importantes dans des régions de crise comme le Moyen-orient. C'est précisément parce qu'il approuve cette politique que mon pays, qui a proposé à l'Assemblée générale, en 1974, de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, est, depuis, fermement déterminé et totalement prêt à oeuvrer à cette fin. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt l'examen du rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/45/435, concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que les efforts des experts consultants nommés par le Secrétaire général en vue d'identifier des mesures efficaces et vérifiables pour faciliter la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient - mesures qui sont décrites dans le document précité - fourniraient une bonne base pour examiner en profondeur cette question à l'avenir.

Une autre question importante dans le cadre du désarmement nucléaire concerne les garanties de sécurité que les Etats dotés d'armes nucléaires doivent fournir aux pays non dotés de telles armes. De telles garanties devraient inclure la non-utilisation d'armes nucléaires contre ces pays. Bien que la question ait été examinée à la Conférence du désarmement pendant de nombreuses années, aucun résultat concret n'a été constaté jusqu'à présent.

Naturellement, des garanties de sécurité unilatérales telles qu'envisagées dans les résolutions du Conseil de sécurité ne peuvent pas suffire. Il est évident que de telles garanties contribueraient grandement à l'élimination du désir d'acquisition d'armes nucléaires. Mais, pour que ce Traité puisse être préservé de façon permanente et respecté scrupuleusement, il est nécessaire de travailler à l'élimination de ses lacunes.

Le fait que le TNP ne traite ni de la croissance qualitative ni de la prolifération de la course aux armements nucléaires est une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pour cela que l'interdiction des essais nucléaires occupe une place particulière parmi les questions de désarmement.

M. Naimi-Arfa (Rép. islamique d'Iran)

Malheureusement, malgré de nombreux efforts, les essais nucléaires se poursuivent sans relâche, et la communauté internationale n'a pas pu, jusqu'à présent, régler ce problème dans le cadre d'une série de mesures pratiques. Nous sommes heureux, bien entendu, de la décision de la Conférence du désarmement de rétablir le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires et de définir son mandat, mais nous pensons qu'il faudrait prendre des mesures plus immédiates, car les efforts que l'on consacre actuellement à la réalisation d'une interdiction des essais nucléaires ne semblent pas aboutir à des résultats rapides.

Le Traité d'interdiction partielle des essais était, en soi, une mesure utile et efficace. Il imposait la vérification des essais nucléaires, en particulier dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, et visait à écarter, en fin de compte, les principaux dangers pour l'humanité, mais le fait de n'y avoir pas inclus les essais souterrains, qui constituent la plus grande partie des essais nucléaires, signifie que l'humanité doit toujours faire face à ces dangers.

Dans ce contexte, les efforts collectifs des parties au Traité pour convoquer une conférence d'amendement du Traité et le transformer en un traité d'interdiction complète des essais mérite notre attention et notre appréciation. La République islamique d'Iran espère que cette conférence, qui doit se tenir à New York en janvier 1991 conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale, prendra toutes les mesures nécessaires en vue de l'adoption d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La coopération et la collaboration de toutes les puissances nucléaires sont essentielles pour que ces efforts internationaux se concrétisent. Mais ces efforts et leur succès ne devraient pas dépendre de l'assentiment de tous les pays nucléaires. L'élargissement de la coopération internationale et des mesures coordonnées, qui favoriseraient entre autres un éveil et une conscience accrue de l'opinion publique mondiale, ouvriraient la voie à des mesures d'ensemble plus énergiques. On peut donc espérer que se manifesterait au moins le désir sincère que cette Conférence d'amendement permette de faire mieux comprendre les menaces et les dangers des essais nucléaires et pose les bases nécessaires à leur interdiction.

Le danger que représentent les armes chimiques pour la paix et la sécurité internationales est bien connu. Compte tenu de l'expérience des 10 dernières années, la République islamique d'Iran a activement et diligemment poursuivi l'idéal d'un désarmement chimique. L'expérience amère de l'emploi d'armes

M. Naimi-Arfa (Rép. islamique d'Iran)

chimiques au cours de ces dernières années a suscité une profonde inquiétude au sein de la communauté internationale. Cette préoccupation se reflète dans les conférences internationales et les réunions convoquées pour examiner cette question et exige de plus grands efforts que ceux déployés dans le passé dans le cadre des organisations internationales afin que les armes chimiques ne soient plus utilisées. Ainsi, la volonté des Etats d'éliminer ce danger a donné naissance à une nouvelle phase. Des négociations sur le désarmement en matière d'armes chimiques, auxquelles la République islamique d'Iran participe activement, se poursuivent actuellement à la Conférence du désarmement. La République islamique d'Iran estime que la convention sur les armes chimiques devrait être élaborée avec précision et assortie d'une disposition visant un renforcement vigoureux de son mécanisme afin d'empêcher toute possibilité d'utilisation politique abusive. Si l'on veut faire de cette convention un instrument universel, il faut garantir qu'elle établira les bases nécessaires à l'élimination des armes chimiques, afin d'assurer la sécurité des pays non dotés de telles armes, et il faut que les principales puissances n'insistent pas pour maintenir certaines quantités de leurs armes chimiques comme stock de sécurité, ce qui serait en contradiction avec le concept de l'élimination complète des armes chimiques.

M. Naimi-Arfa (Rép. islamique d'Iran)

La convention devrait inclure des dispositions automatiques qui empêcheraient les manœuvres politiques égoïstes. Les systèmes de vérification devraient pouvoir être appliqués sans manipulations politiques, surtout lorsqu'il y a violation de la convention. Les sanctions et les programmes d'assistance devraient être automatiques. En outre, l'adoption de sanctions ou de mesures d'aide ne devrait pas seulement empêcher le recours aux armes chimiques, elle devrait aussi empêcher l'auteur d'une violation de la convention d'arriver à ses fins.

Un autre point mérite d'être étudié de près : les dispositions d'une convention ne devraient pas empêcher les Etats Membres de faire des progrès techniques dans le domaine chimique. De fait, en échange de leur engagement de respecter la convention, les Etats Membres devraient se voir octroyer une aide dans le domaine de l'industrie chimique.

Nous espérons sincèrement que la convention sur les armes chimiques, si elle est suffisamment forte et donne les garanties nécessaires, suscitera de la part des pays du monde une volonté politique suffisante pour parvenir à l'élimination complète de cette catégorie d'armes de destruction massive. Inutile de dire qu'en attendant la conclusion de pareille convention, tous les Etats doivent respecter les engagements internationaux qu'ils ont pris aux termes du Protocole de Genève de 1925. En outre, la communauté internationale devrait adopter immédiatement des mesures efficaces pour prévenir toute violation.

Aucun progrès n'est à signaler en matière de désarmement naval. Au contraire, la course aux armements en mer connaît une expansion constante. Les bâtiments de guerre et les sous-marins nucléaires sont en puissance des sources de graves dangers. A ce propos, la sécurité des Etats côtiers exige une attention particulière.

Le golfe Persique, en tant que l'une des voies de navigation internationale les plus stratégiques, est important pour de nombreux pays. Dès lors, la sécurité des Etats côtiers et la prévention d'un affrontement armé dans cette région d'importance vitale méritent toute notre attention. La République islamique d'Iran, qui a le plus long littoral sur le golfe Persique, demande un examen approfondi de la question du désarmement dans les instances internationales. Nous demandons en particulier que la Commission du désarmement lui accorde une plus grande attention. Naturellement, lorsque des voies de navigation adjacentes aux eaux territoriales d'Etats côtiers sont librement utilisées par des bâtiments de guerre étrangers, ces Etats ont raison de s'inquiéter.

M. Naimi-Arfa (Rép. islamique d'Iran)

La République islamique d'Iran, pays parfaitement conscient de son rôle vital et délicat au Moyen-Orient, a affirmé publiquement son appui au désarmement. Elle est prête à oeuvrer plus énergiquement encore à cette fin. J'espère qu'avec les efforts redoublés de la communauté internationale et la base nécessaire pour faire progresser la cause du désarmement, l'humanité pourra vivre dans un monde libéré de la crainte de la menace ou de l'emploi d'armes offensives de destruction, un monde où la paix et l'amitié règneront dans les relations entre les Etats.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire combien je suis heureux de vous voir présider les travaux de notre commission. Votre élection est la reconnaissance de vos talents exceptionnels de diplomate et de votre vaste expérience des affaires des Nations Unies. Au nom de ma délégation, je vous adresse nos plus cordiales félicitations. De même, je félicite les autres membres du bureau.

Depuis notre dernière session, la communauté internationale a assisté à des changements spectaculaires et de grande portée dans l'arène politique mondiale - de grande portée, non pas parce qu'ils nous ont rapprochés d'un monde pacifique, mais parce que ces changements s'accompagnent de possibilités et de défis nouveaux. Le début des années 90 a vu la fin de la guerre froide et l'avènement d'une ère nouvelle de coopération et d'entente entre des nations qui par le passé étaient idéologiquement opposées. L'affrontement idéologique entre l'Est et l'Ouest appartient aujourd'hui au passé. La destruction du mur de Berlin et l'unification de l'Allemagne qui a suivi sont d'importants jalons dans l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest.

Dans le domaine du désarmement, le dégel dans les relations entre les deux superpuissances pendant l'année écoulée a accru l'espoir d'une percée dans les efforts tentés pour inverser la course aux armements. L'impulsion donnée par la signature du Traité INF, même si elle n'est plus aussi forte, se fait encore sentir. Les sommets des superpuissances sont maintenant devenus un phénomène régulier. La signature - au Sommet de Washington en juin de cette année - de l'accord bilatéral sur la destruction des armes chimiques des superpuissances, atteste du nouvel esprit qui règne entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, alors qu'ils assument aujourd'hui leur responsabilité de libérer le monde de leurs armes meurtrières.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Néanmoins, il est regrettable que le Sommet ait laissé plusieurs questions en suspens, à commencer par la nécessité urgente d'arriver à un accord sur la réduction des forces stratégiques. Même si les négociations permettaient d'envisager une réduction de 30 %, en fin de compte les deux dirigeants n'ont pas réussi à se mettre d'accord.

Les accords déjà conclus par les deux superpuissances ne sont que des mesures partielles qui n'ont fait que consolider leur monopole en matière d'armes meurtrières. Leurs accords ont avant tout pour objectif de ne compromettre en rien leur puissance militaire, et, par conséquent, pour bienvenus qu'ils soient, ils ne rendent pas notre monde plus sûr. La crainte des terribles conséquences d'une guerre mondiale au niveau actuel des armements mondiaux n'a pas été réduite par le rapprochement des superpuissances. Si la crise actuelle dans le Golfe a démontré quoi que ce soit, c'est que le risque de voir déclencher une nouvelle guerre mondiale n'est plus une possibilité hypothétique. Dans son rapport à la quarante-cinquième session sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général affirme à bon droit :

"Il serait cependant naïf et dangereux de prétendre qu'ayant su éviter maints écueils, nous sommes maintenant à l'abri de l'inattendu. ...il faudra aborder de front de nombreux problèmes avant que la tendance positive actuelle puisse être considérée comme irréversible et véritablement mondiale."

(A/45/1, p. 19)

Pour que la sécurité des nations soit durable, il convient de tenir suffisamment compte des tendances politiques naissantes, qui ont rendu caduques certaines doctrines de défense. Je ne saurais faire mieux que de citer un extrait de la déclaration de M. Edouard Chervardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, à la présente session de l'Assemblée générale :

"Même dans le passé, les doctrines d'«équilibre de la terreur» et de «dissuasion nucléaire» ont été des moyens douteux de maintien de la sécurité dans le monde. Dans la nouvelle situation actuelle, elles deviennent simplement sans objet." (A/45/PV.6, p. 48)

C'est donc un leurre que de continuer à croire que la paix et la sécurité peuvent être obtenues grâce à l'équilibre stratégique d'armes meurtrières, d'armes nucléaires en particulier.

M. Nyakvi (Tanzanie)

Nous jugeons encourageants les progrès des négociations menées à Vienne dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui visent la réduction des forces classiques en Europe. Lorsqu'il sera signé, nous sommes d'avis que le traité contribuera grandement à réduire de façon radicale les forces classiques en Europe, région où se trouve la plus grande concentration d'armements.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Il est paradoxal que, malgré l'engagement qu'elles professent quant à la non-prolifération des armes nucléaires, les grandes puissances nucléaires n'aient pas freiné considérablement ni la prolifération verticale, ni la prolifération horizontale de ces armes. Tandis que certaines puissances nucléaires abritaient leurs ambitions sous le parapluie du Traité sur la non-prolifération, la prolifération des armes nucléaires s'est poursuivie par l'amélioration qualitative et quantitative de leurs arsenaux. Leur réticence à entamer de sérieuses négociations en vue d'une interdiction complète des essais, entre autres, ne saurait manquer de faire douter de leur engagement de respecter le régime de non-prolifération. Les rapports selon lesquels la quatrième Conférence d'examen aurait échoué sur la question de l'interdiction complète des essais inspirent de sérieux regrets à ma délégation.

Un accord en vue d'arrêter les essais nucléaires est le moyen le plus sûr de freiner l'escalade de la course aux armements nucléaires, de maintenir la non-prolifération et d'éviter le risque d'une guerre nucléaire. La sécurité internationale ne peut être garantie par une simple réduction du nombre de ceux qui détiennent ces armes. Il est irréaliste de demander à d'autres de compter pour leur sécurité sur la bonne foi et les caprices des grandes puissances, comme semblent le suggérer les grands Etats dotés d'armes nucléaires. Si l'on veut que le Traité sur la non-prolifération soit durable, les puissances dotées d'armes nucléaires, en particulier celles qui sont parties au Traité sur la non-prolifération, doivent respecter leurs obligations qui découlent du Traité pour arrêter et inverser la course aux armes nucléaires.

L'appui de la Tanzanie et sa participation à toutes les initiatives qui cherchent à assurer l'interdiction totale de tous les essais nucléaires lui ont été dictés par sa ferme conviction que la course aux armes nucléaires ne saurait être arrêtée ou inversée en l'absence d'un traité d'interdiction complète des essais. Pour la même raison, nous nous promettons de jouer un rôle actif dans la prochaine Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais, que la Tanzanie s'est engagée à appuyer.

L'acquisition d'armes nucléaires par tout Etat quel qu'il soit est déjà suffisamment dangereuse puisqu'elle accroît la menace d'une guerre nucléaire. L'acquisition d'une capacité d'armes nucléaires par le régime raciste d'Afrique du Sud est un épouvantable cauchemar. Si aucune partie n'a mis en doute la capacité de l'Afrique du Sud de fabriquer des armes nucléaires, les efforts

M. Nyakvi (Tanzanie)

tendant à empêcher ce régime de développer son programme d'armes nucléaires ont malheureusement été contrecarrés par les collaborateurs du régime. Au lieu de faire pression sur les pays qui ne présentent aucune menace nucléaire ou qui n'ont pas la capacité ni l'ambition d'accéder au Traité sur la non-prolifération, les grandes puissances dotées d'armes nucléaires devraient se tourner vers l'Afrique du Sud qui représente une véritable menace pour la paix et la sécurité de la région. Je ne saurais résister à la tentation de citer un spécialiste qui a récemment décrit ainsi le Traité sur la non-prolifération :

"Il donne les meilleurs résultats là où l'on en a le moins besoin et ne donne aucun résultat là où il est le plus nécessaire."

Nous nous félicitons de l'issue favorable du débat sur la question de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud à la session de 1990 de la Commission du désarmement. Toute solution, comme vous vous le rappellerez peut-être, a échappé à la Commission pendant plus d'une décennie. Nous espérons que les recommandations de la Commission du désarmement auront un effet positif sur le débat actuel.

Nous attendons également avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la capacité de l'Afrique du Sud en matière de missiles nucléaires, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans la résolution 44/113 B.

Comme par le passé, le rapport de la Conférence du désarmement a déçu bon nombre d'entre nous. A un moment donné, le rapport fait naître quelque espoir de progrès en ce qui concerne l'examen de certains points prioritaires de son ordre du jour. Un de ces points est celui de l'interdiction des essais nucléaires, à propos duquel il a enfin été décidé par consensus de créer un comité spécial chargé de traiter cette question. Toutefois, cet élément positif dans les travaux de la Commission du désarmement perd de plus en plus de valeur au fur et à mesure que l'on continue la lecture du rapport. Par exemple, le Comité n'a reçu aucun mandat de négociation. En outre, à la fin de la session, l'accord n'a pu se faire quant à la reconduction du Comité à la session de l'an prochain de la Commission du désarmement.

De même, ma délégation est déçue et consternée que l'on ne soit pas parvenu à conclure une convention multilatérale en vue d'interdire les armes chimiques malgré l'espoir de réaliser une grande percée suscitée pendant la dernière session. Il est regrettable que les négociations aient été paralysées par des prétextes techniques.

M. Nyakyl (Tanzanie)

L'on s'attendait à ce que la ratification de l'accord bilatéral sur les armes chimiques par les Etats-Unis et l'Union soviétique facilite la conclusion des négociations de Genève. Cette attente n'a, hélas, pas été confirmée. Nous nous félicitons des négociations bilatérales et les encourageons, certes, mais nous devons néanmoins souligner qu'elles ne devraient pas venir se substituer aux négociations multilatérales ni les supplanter. Le rôle central des Nations Unies dans le domaine du désarmement ne saurait être trop mis en valeur. A ce propos, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement et à ses collaborateurs qui continuent à défendre et à renforcer ce rôle.

Une autre question qui mérite notre attention est la propagation de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Là encore, la Conférence du désarmement, seul organe de négociation multilatérale en matière de désarmement, a vu bloquer ses travaux par les membres qui ont, en fait, fait passer leurs intérêts égoïstes étroits avant ceux de l'humanité. L'espace extra-atmosphérique, que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique a reconnu en 1967 comme étant le patrimoine commun de l'humanité, risque maintenant de devenir le nouveau cadre de la course aux armements. L'espace extra-atmosphérique nous appartient à tous et, en conséquence, il devrait être utilisé dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Je parlerai maintenant d'une autre question épineuse qui présente un intérêt particulier pour les peuples de la région de l'océan Indien. Voici près de deux décennies que les Etats de l'océan Indien s'efforcent d'assurer l'application de la Déclaration de 1971 faisant de l'océan Indien une zone de paix. Nos efforts en vue de convoquer une conférence internationale à Colombo, qui ouvrirait la voie à l'application de cette déclaration, ont malheureusement été systématiquement déjoués par les grandes puissances maritimes occidentales. Poussées par les intérêts égoïstes de leur sécurité et ceux de leurs alliés, ces puissances n'ont cessé de saper les travaux du Comité spécial chargé des préparatifs de la conférence.

Le relâchement de la tension entre l'Est et l'Ouest aurait dû faciliter l'application de la Déclaration. A ce propos, le retrait des grandes puissances maritimes occidentales du Comité spécial est un acte totalement contraire à l'humeur de notre époque. Il a compromis encore davantage les travaux du Comité.

M. Nyakyi (Tanzanie)

A la suite de la crise entre l'Iraq et le Koweït et de la présence militaire accrue en résultant dans le Golfe, qui fait partie intégrante de l'océan Indien, l'espoir de voir créer une zone de paix s'est encore affaibli. La vulnérabilité des Etats du littoral et de l'arrière-pays se passe de commentaires.

Il y a eu un élément positif en ce qui concerne la Déclaration. Nous nous félicitons de l'adoption et de la ratification de l'Accord sur la création de l'Organisation de l'océan Indien sur la coopération en matière maritime, à Arusha, en Tanzanie, en septembre de cette année, pendant la deuxième Conférence de l'océan Indien sur la coopération en matière maritime. L'accord offre, entre autres, de nouvelles perspectives de coopération pacifique entre Etats de la région. Il représente, en fait, une grande mesure d'instauration de la confiance dans la région qui est dominée depuis des années par des tensions dues à la rivalité militaire entre superpuissances. Nous espérons que tous les Etats de l'océan Indien donneront priorité à la ratification de cet accord.

M. Nyakvi (Tanzanie)

A mesure qu'ils évoluent, les accords de désarmement sont de plus en plus subordonnés à des mesures fiables de vérification. La tendance actuelle est qu'il y a peu d'espoir de maintenir la confiance sans vérification fiable - même si une vérification infallible est irréalisable. "Avoir confiance mais vérifier" tel est le principe directeur dont s'inspirent les superpuissances dans leurs négociations. Nous ne contestons pas cette notion mais nous estimons que, dans le passé, l'absence de volonté politique a constitué le principal obstacle. Comme l'a prouvé l'Accord sur les missiles nucléaires à portée intermédiaire et à courte portée (INF), lorsque la volonté politique existe, un accord sur la vérification est facile à réaliser.

Nous nous félicitons des efforts réalisés par le Groupe d'experts sur la vérification, dont le rapport très détaillé sur le rôle des Nations Unies dans la vérification est soumis à la Commission. Ma délégation fera connaître ses vues sur le fond du rapport à un stade ultérieur de nos débats.

Même si toutes les armes devaient disparaître de la face du globe, la vie de millions d'être humains dans de nombreuses parties du monde serait toujours menacée par les maladies endémiques, la faim et la malnutrition. L'un des principaux dividendes du désarmement sera par conséquent la possibilité d'utiliser les ressources libérées grâce aux mesures de désarmement pour atténuer la pauvreté et assurer ainsi un développement soutenu.

La survie de la race humaine représente un enjeu pour nous tous. En oeuvrant pour la paix, le désarmement et la sécurité universelle, nous oeuvrons pour un avenir plus sûr pour nous-mêmes et pour les générations futures. La communauté mondiale a réagi à la crise du Golfe en faisant preuve d'une unité sans précédent. Nous espérons que cette unité nouvellement découverte de la communauté internationale, en particulier parmi les membres permanents du Conseil de sécurité, sera mise à profit pour faire face aux nombreuses crises non résolues que continue de connaître le monde d'aujourd'hui. Les Nations Unies sont nées de la guerre. L'élimination des armements était et doit continuer d'être l'une des tâches primordiales à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.